

**«Prix de l'entreprise écomobile» 2010:
Une entreprise neuchâteloise récompensée**

Le «Prix de l'entreprise écomobile» organisé par la CTSO (Conférence des transports de Suisse occidentale) a été attribué à l'entreprise Johnson & Johnson Neuchâtel. Son plan de mobilité mis en place notamment au Locle prouve qu'il est aussi possible d'agir dans le contexte moins favorable d'une région périphérique. Grâce à une série de mesures comme le covoiturage, les JobAbos, les navettes intersites et des informations internes régulières, l'entreprise lauréate a obtenu une réduction de plus de 200 trajets en voiture chaque jour. Ses efforts pour créer un réseau d'échange et de coordination avec d'autres partenaires locaux (entreprises, collectivités, associations de protection de l'environnement) ont aussi été salués par le jury. Johnson et Johnson remporte près de 15'000 francs de prix attribués par la CTSO en partenariat avec Flyer, Mobility et les CFF. 21 entreprises s'étaient portées candidates pour cette première édition du «Prix de l'entreprise écomobile», venant du Jura, de Neuchâtel, Fribourg, Berne, Vaud, Genève et du Valais. Le jury s'est réjoui de la qualité globalement très bonne des dossiers de candidature reçus. Une deuxième édition du prix devrait vraisemblablement avoir lieu en 2012. (Langues: français et allemand).

Pour plus d'informations:

«Prix de l'entreprise écomobile» 2010

www.ctso.ch/prix/prixctso.html

**„Mobilitätspreis für Unternehmen“ in der Westschweiz 2010:
Eine Firma aus dem Kanton Neuenburg wird ausgezeichnet**

Der „Mobilitätspreis für Unternehmen“, der durch die CTSO (Westschweizer Verkehrsdirektorenkonferenz) lanciert wurde, geht an die Firma Johnson & Johnson im Kanton Neuenburg. Das Mobilitätsmanagement dieses Unternehmens, das insbesondere die Standorte in Le Locle betrifft, zeigt, dass auch in peripheren Regionen innovative Mobilitätslösungen gefragt sind. Dank einer Reihe von Massnahmen wie Fahrgemeinschaften, Job-Abos, Shuttlebusse und regelmässige interne Informationen können täglich mehr als 200 MIV-Fahrten vermieden werden. Die Bemühungen der Firma für ein Austausch- und Koordinationsnetz mit weiteren lokalen Partnern (Betriebe, Behörden und Umweltschutzverbände) wurden ebenfalls von der Jury honoriert. Johnson & Johnson gewinnt Preise im Gesamtwert von CHF 15'000 – gestiftet durch die CTSO in Partnerschaft mit Biketec „Flyer“ AG, Mobility CarSharing und SBB. Insgesamt haben sich 21 Unternehmen aus den Kantonen Jura, Neuenburg, Freiburg, Bern, Waadt, Genf und Wallis für diese erste Ausgabe des Mobilitätspreises beworben. Die Jury war über die hohe Qualität der erhaltenen Bewerbungsdossiers sehr erfreut. Die nächste Ausschreibung dieses Preises wird voraussichtlich 2012 durchgeführt. (Sprachen: fr, de)

Weitere Informationen:

„Mobilitätspreis für Unternehmen“ 2010

www.ctso.ch/prix/prixctso_D.html

04.11.2010



Communiqué de presse

Delémont, La Chaux-de-Fonds, le 4 novembre 2010

Johnson & Johnson Neuchâtel reçoit le « Prix de l'entreprise écomobile »

Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, réunis au sein de la CTSO (conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale), ont attribué le « Prix de l'entreprise écomobile » à l'entreprise Johnson & Johnson pour son plan de mobilité touchant notamment son site du Locle. Grâce à une série de mesures comprenant notamment le covoiturage, la prise en charge des abonnements de transports publics et les navettes intersites, l'entreprise lauréate a obtenu une réduction quotidienne de plus de 200 trajets en voiture. Le jury, présidé par le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel Claude Nicati, a fait son choix après examen de 21 dossiers de candidature.

Dans le but de favoriser une réduction du trafic automobile lié au travail au profit des autres modes de déplacement, la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, a lancé ce printemps le « Prix de l'entreprise écomobile ». Par sa démarche, la CTSO veut encourager les entreprises, les institutions et les collectivités publiques à mener une réflexion sur la mobilité de leurs collaborateurs, visiteurs et clients.

Après examen des 21 dossiers de candidature, le Jury a désigné à l'unanimité l'entreprise Johnson & Johnson canton de Neuchâtel. Cette entreprise rejoint ainsi les trois lauréats précédents, à savoir la Fondation d'aide à domicile de Genève (2006), la Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier (2008) et l'administration communale de la ville de Nyon (2009), trois prix attribués par le canton de Vaud (2006 avec Genève).

Le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel et président de la CTSO Claude Nicati a rappelé que 65% des trajets liés au travail s'effectuent en voiture et qu'il n'y a qu'une personne à bord dans plus de 90% des cas ! Les plans de mobilité d'entreprise constituent un levier efficace dans la gestion de la mobilité et dans la réduction de la congestion du trafic. Le Conseiller d'Etat du canton de Vaud François Marthaler, initiateur du prix de l'entreprise écomobile a souligné la contribution des plans de mobilité aux objectifs climatiques de réduction des émissions de CO₂. Dans le cas de Johnson & Johnson, ce sont plus de 200 voitures en moins chaque jour sur la route et par conséquent environ 230 tonnes de CO₂ en moins rejetés dans l'atmosphère chaque année.

Le constructeur de vélo électrique Biketec AG, l'entreprise Mobility et les CFF sont partenaires du « Prix CTSO de l'entreprise écomobile ».

Renseignements complémentaires :

Claude **Nicati**, chef du Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, 032 889 67 00

François **Marthaler**, Chef du département vaudois des infrastructures, 021 316 70 00

Stéphanie **Manoni**, service de la mobilité du canton de Vaud, 021 316 70 84

Virginie **Kauffmann**, Büro für Mobilität, Berne, mandataire, 031 381 93 33, 078 703 52 53

CTSO

CONFÉRENCE DES TRANSPORTS
DE SUISSE OCCIDENTALE



PRIX DE L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE



Lauréat 2010

Johnson & Johnson
dans le canton de Neuchâtel

Editorial



Claude Nicati

Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, Président de la CTSO et président du jury

Prix CTSO de l'entreprise écomobile: belle moisson pour la première édition

Les cantons de Suisse occidentale, par le biais de la CTSO¹ (Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale) ont décidé de promouvoir la mobilité durable en instaurant le « Prix CTSO de l'entreprise écomobile ».

Par ce prix, la CTSO veut récompenser une entreprise, administration ou institution située en Suisse occidentale encourageant activement l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements de ses employés, visiteurs ou clients.

¹ Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud sont membres de la CTSO

Après examen des 21 dossiers enregistrés pour cette première édition, un jury d'experts a décidé d'attribuer le Prix CTSO 2010 à l'entreprise Johnson & Johnson. Grâce à son plan de mobilité appliqué aux sites du Locle et de Neuchâtel, cette entreprise induit une réduction de 235 véhicules sur les routes chaque jour et ceci dans un contexte géographique peu favorable.

Je tiens à féliciter l'entreprise Johnson & Johnson pour son excellent dossier ainsi que les 20 autres entreprises qui pourront naturellement se porter à nouveau candidates lors de la prochaine édition de ce prix. Mes remerciements vont également aux entreprises Biketec AG, CFF SA et Mobility qui ont accepté notre proposition de partenariat dans ce projet.



Le groupe Johnson & Johnson dans le Canton de Neuchâtel

Leader mondial des marchés médicaux et paramédicaux, le groupe Johnson & Johnson emploie plus de 1250 personnes, réparties au Locle (900) et à Neuchâtel (350). Dix sociétés sont actives dans les secteurs de la neurochirurgie, de l'orthopédie, de la gynécologie, du traitement des plaies, de la chirurgie de la colonne vertébrale, de

la médecine du sport et du traitement de l'obésité. Elles sont supportées par des services centraux, comme les finances, les ressources humaines, le système qualité, l'informatique, la logistique, les infrastructures et le secteur santé-sécurité-environnement qui gère le plan de mobilité.

Pourquoi réaliser un plan de mobilité ?

Avec environ 100 nouveaux employés engagés chaque année depuis 1999, la croissance de l'entreprise a débouché sur des problèmes de saturation de ses parkings. Avant la mise en place du plan de mobilité, les places de stationnement à disposition étaient insuffisantes pour absorber les 85% des employés de l'entreprise venant au travail seuls dans leur voiture, le parcage sauvage devenant alors très courant. La solution envisagée au départ – agrandir le parking – a été contestée par les riverains et associations de protection de l'environnement. Une convention passée avec les opposants a permis de trouver un compromis : quelques places de parc sup-

plémentaires pouvaient être créées, mais à la condition qu'un plan de mobilité soit mis en place.

Objectifs du plan de mobilité

La démarche est menée initialement dans le but de limiter les besoins de l'entreprise en places de parc. En proposant des alternatives à la voiture comme mode de transport individuel, l'entreprise souhaite que chaque collaborateur ait l'option d'une solution de transport écomobile. En corollaire, le plan de mobilité permet aussi d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et d'apaiser les relations avec les riverains et les associations de protection de l'environnement.

Mesures mises en œuvre

Le plan d'action de l'entreprise est en place depuis avril 2009 et regroupe différentes mesures :

Covoiturage

- Application intranet facilitant la formation des équipes
- Accès privilégié à des places de parking
- Incitation financière de 300 CHF par an pour les employés renonçant à leur voiture comme mode de transport individuel

Transports publics

- Abonnement annuel JobAbo du réseau Onde Verte offert aux collaboratrices et collaborateurs renonçant à leur voiture

Bus transfrontaliers

- En collaboration avec les transports publics locaux et d'autres entreprises du Locle
- 4 bus gratuits matin et soir

Navette intersites

- Liaison gratuite entre 6h30 et 18h00 entre les sites du Locle
- Utilisable non seulement pour les trajets professionnels intersites, mais aussi pour les trajets pendulaires



Gestion des parkings

- Priorité aux covoitureurs pour les meilleures places de stationnement
- Places réservées pour les collaborateurs ayant besoin d'un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle



Communication interne

- Intranet expliquant la démarche et fournissant des informations sur les offres en mobilité alternatives
- Journal interne trimestriel détaillant les mesures et relatant l'expérience d'utilisateurs
- Stands périodiques de promotion

Collaborations

- Johnson & Johnson est membre fondateur du Groupe de Liaison Puits-Godet / Pierre-à-Bot (GLPP), association à but non lucratif dont les objectifs et actions sont guidés par le développement durable
- Partenariat avec la Ville de Neuchâtel
- Partenariat avec des associations de protection de l'environnement
- Parrainage d'un forum d'échange avec les entreprises du Locle (initié par la Ville du Locle)

Démarche adoptée pour la mise en place du plan de mobilité

- Enquête initiale sur les habitudes de transport des employés, leur disposition au changement, analyse de l'accessibilité de l'entreprise (accompagnement par un bureau d'experts)
- Mise en œuvre d'un plan de communication auprès des employés (logo, mascotte, courrier, plaquette d'information, articles dans le journal interne)
- Suivi et évaluation à toutes les étapes du projet par un comité de pilotage transversal, composé de diverses fonctions et départements de l'entreprise
- Etablissement d'un benchmark avec plusieurs entreprises de la région
- Elaboration d'un catalogue de mesures adaptées aux spécificités de l'entreprise et évaluation par un groupe d'usagers représentatifs
- Lancement du plan de mobilité lors de séances d'informations auprès du personnel, permettant les questions-réponses

Effets du plan de mobilité

Le personnel

- « Le trajet en covoiturage permet de discuter de manière plus décontractée et de mieux se connaître ! Et avec les places réservées à proximité de l'entrée, pas de problème de stationnement ni de stress ! »
- « Avec mon JobAbo, le matin je peux manger tranquillement mon croissant dans le bus et, le soir, lire mon journal ou écouter de la musique. Un vrai sas de décompression ! En plus, je peux utiliser mon abonnement en tout temps, week-ends, jours fériés et vacances compris. »
- « La gratuité du bus transfrontalier est vraiment intéressante : je monte dans le bus, je présente tout simplement mon badge, c'est très pratique ! »

L'entreprise

- Johnson & Johnson se profile comme une entreprise responsable et dynamique auprès de ses collaborateurs, de ses riverains, des autorités et des associations de protection de l'environnement.
- Les bénéfices sociaux et environnementaux, non mesurables par des indicateurs financiers, sont des piliers importants du retour sur investissement attendu.

L'environnement

- 235 véhicules en moins circulent sur les routes chaque jour, et ce nombre continue de croître. Cela représente 233 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère chaque année.
- Un parking en moins, c'est autant d'espaces verts préservés.

Le prix remis à l'entreprise Johnson & Johnson

Le lauréat de l'édition 2010 du « Prix CTSO de l'entreprise écomobile » emporte le prix suivant d'une valeur totale de Fr. 15000.- :

- 2 vélos électriques
- Des titres de transports CFF
- L'utilisation d'un véhicule Mobility pour une année



André Haemmerli
Directeur Général,
Johnson & Johnson
(Canton de Neuchâtel)

« Notre entreprise étant active dans le domaine de la santé et de l'hygiène, notre plan de mobilité est un des très nombreux éléments de notre stratégie globale qui consiste à protéger la santé de notre planète et de ses habitants. »



Pierrick Desuzinges
Chef de projet plan de
mobilité / Responsable
Santé – Sécurité –
Environnement
Johnson & Johnson
(Canton de Neuchâtel)

« Notre plan de mobilité a développé l'image des sociétés de Johnson & Johnson, autant auprès de nos employés que de la communauté dans laquelle nous vivons. »

Partenaires :



CTSO Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale,
Brise-Vent 5 - 2800 Delémont - 032 423 39 15 - www.ctso.ch

Johnson & Johnson, Medos International Sàrl,
Chemin-Blanc 38 - 2400 Le Locle



PRIX 2010 DE L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE



©iStockphoto.com/LiseGagne

Votre entreprise, institution ou administration publique offre des solutions alternatives pour les déplacements de votre personnel, visiteurs ou clients ?

Devenez l'entreprise écomobile 2010 !

Une initiative de la Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale (CTSO) pour récompenser les meilleurs plans de mobilité mis en œuvre par les entreprises pour promouvoir une mobilité durable.

Valeur totale des prix: Fr. 14 000.–

Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud sont membres de la CTSO





Claude Nicati
Conseiller d'Etat NE
Président CTSO

Aux directions des entreprises, Institutions et administrations publiques des cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VS et VD

CTSO
CONFÉRENCE DES TRANSPORTS
DE SUISSE OCCIDENTALE

Prix 2010 de l'entreprise écomobile

Madame, Monsieur,

Les cantons de Suisse occidentale membres de la CTSO lancent le « Prix 2010 de l'entreprise écomobile ». Ce prix s'adresse aux entreprises privées, institutions et administrations publiques ayant mis en œuvre un plan de mobilité visant l'objectif suivant: plus de trajets à pied, à vélo, en transports publics et en covoiturage, moins de kilomètres parcourus en voiture.

L'objectif du prix est de citer en exemple des réalisations remarquables qui peuvent concerner aussi bien les collaborateurs que les visiteurs ou clients.

Nous serions heureux de pouvoir enregistrer votre dossier de candidature, à nous remettre jusqu'au 31 mai 2010. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à cette démarche sur le site www.ctso.ch.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Un plan de mobilité d'entreprise, pourquoi ?

De nombreuses entreprises sont préoccupées par la gestion des déplacements quotidiens de leurs collaborateurs et/ou visiteurs: manque de places de parc, encombrements aux abords du site, frais importants pour les véhicules de service, indemnités de déplacement élevées, stress et retards liés aux embouteillages, forte empreinte écologique, etc.

Pour répondre à cette problématique des entreprises, institutions et administrations publiques mettent en œuvre des « plans de mobilité entreprise ». Elles proposent ainsi des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels de leur personnel et dans certains cas également de leurs visiteurs ou clients. Les mesures les plus classiques consistent à octroyer des rabais sur les abonnements de transports publics, d'organiser du covoiturage, de mettre à disposition des vélos électriques, etc.

En réduisant le recours à la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport, les plans de mobilité d'entreprise offrent des bénéfices pour l'entreprise, pour les collaborateurs et pour la collectivité !



Daniel Rossellat
syndic de Nyon

Elisabeth Ruey-Ray
municipale en charge de la
mobilité et des transports

« Avec les 33 mesures de notre plan de mobilité, notre administration communale augmente son attractivité en tant qu'employeur, renforce son image en tant qu'organisme public, et contribue à un environnement plus sain »

La ville de Nyon a été lauréate du prix 2008 de la mobilité d'entreprise attribué par le canton de Vaud.



Jérôme Lambert
PDG de la manufacture
Jaeger-Lecoultre

« Notre plan de mobilité nous a permis d'étendre notre site et d'augmenter les effectifs sans devoir construire de nouveaux parkings. Le covoiturage et les navettes d'entreprise réduit de 3 millions de kilomètres par année les trajets pendulaires ».

L'entreprise Jaeger-Lecoultre a été lauréate du prix 2008 de la mobilité d'entreprise attribué par le canton de Vaud.



Nous vous aidons à mettre
en place votre plan de mobilité



Mobilité sur mesure pour les entreprises

Mobility Business CarSharing est spécialisée dans des solutions de mobilité pour les entreprises. Toutes les offres incluent la maintenance complète des véhicules par les collaborateurs de Mobility. Etre client Mobility signifie se décharger de son propre parc de véhicules pour consacrer ses capacités à son activité principale. Plus de 3000 entreprises misent ainsi aujourd'hui sur les offres CarSharing de Mobility tout en profitant de conditions particulièrement avantageuses.

Puisque chaque trajet est planifié de manière consciencieuse, Business CarSharing représente une solution de mobilité à la fois économique et durable. De plus, l'efficacité du système de CarSharing de Mobility engendre souvent une diminution considérable des véhicules actuellement utilisés. Avec seulement quatre véhicules, un parc permet souvent de faire l'économie intégrale d'un véhicule.



La meilleure combinaison entre mobilité intelligente, efficacité écologique, liberté individuelle et plaisir de pédaler. Découvrez le vélo en douceur !

DEVENEZ L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2010 !

Documentation et formulaire d'inscription: www.ctso.ch - Délai d'inscription : 31 mai 2010

Renseignement complémentaire: bfm AG, Virginie Kauffmann, 031 381 93 33, virginie.kauffmann@bfmag.ch

